

Participation du club aux frais pour les compétitions.

Saison 2025-26

Seuls les joueurs licenciés et adhérents au Club de Betton, participants à une compétition au nom du Club de Betton, peuvent prétendre à cette participation aux frais.

Les frais d'inscription à une compétition, sont pris en charge selon le type de compétitions:

- Espérances, accessibles pour les débutants et 4^{ème} série : prise en charge par le club
- Autres séries (Challenge, Performance) : 50%
- Patton : 50%

Les inscriptions aux Interclubs et à la finale de la Coupe des Clubs sont prises en charge par le club.

Pour les compétitions se déroulant en dehors de Rennes et de sa banlieue, sont pris en charge, dès le premier tour de la compétition :

- l'hébergement à concurrence de 50 euros par chambre sur présentation de facture justificative.
- les frais de déplacement sur la base de 30 centimes du km selon kilométrage (voir tableau ci-après) et d'une voiture pour les compétitions par paire et par équipes de 4 /8 joueurs, de deux voitures.

	Distance km	Euros/km
St Brieuc	205	61,50 €
Dinan	110	33,00 €
Vannes	230	69,00 €
St Malo	160	48,00 €
Golf de Pornic	144	43,20 €
Nantes	230	69,00 €

Si l'équipe de Betton (le capitaine est licencié et adhérent à Betton) est composée de joueurs licenciés au Club et de joueurs non licencié, la participation, en dehors de l'hébergement, se fera au prorata du nombre de licenciés.

Le site de la fédé : <https://www.ffbridge.fr/>

Le site du comité de Bretagne : <https://bridge.bzh/>

Le site du club : <https://wp.bridgeclubbetton.fr/>